



Imposition d'un non résidents pour une activité en France

Par **RogerRoger01**, le **05/07/2012** à **05:31**

Bonjour,

Je suis français vivant à l'étrangers depuis quelques années. Je ne suis plus sous le régime de retraite et de sécurité sociale pour avoir travaillé avec des contrats locaux. J'ai créé ma société de consultant à HongKong pour proposer mes services aux entreprises étrangères en Asie. Aujourd'hui, je suis en contact avec un précédent employeur en France métropolitaine qui me propose un contrat 6-12 mois. Malgré plusieurs échanges de courriers avec le site "impots.gouv" je n'arrive pas à avoir de réponses précises sur l'imposition qui prévaut. Ils m'ont simplement dit que je devais déclarer mes revenus en France.

Les revenus seront directement envoyés à ma société à HK. Dois-je déclarer ces revenus en France? Dois-je déclarer des revenus? Dois-je déclarer un bénéfice de société?

Il existe apparemment des accords particuliers entre la France et Hong-Kong au niveau fiscal. Mais je n'ai pas pu trouver d'infos sur le net.

D'autre part, la société qui veut m'employer me demande si elle doit payer une TVA? A quel taux? et si celle-ci est récupérable?

Enfin, si je suis imposé en France et à Hong-Kong (sur les bénéfices de l'entreprise) cela représente un coût important que je dois prendre en compte. Si je suis imposé en France, et si je fournis les documents à Hong-Kong, ne devrais-je pas être exonéré d'impôts à HK?

Je vous remercie par avance de votre aide et conseils.

Par **P.M.**, le **05/07/2012** à **10:59**

Bonjour,

En tout cas, ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, forum sur lequel il est publié...

Par **RogerRoger01**, le **05/07/2012** à **12:29**

Désolé, j'ai mis les thèmes de droit du travail et d'impositions.